



Berne, le 1<sup>er</sup> mai 2017

---

# **Collaboration interinstitutionnelle (CII)**

## **Rapport du Comité national de pilotage CII 2015-2016**

---

### **Introduction**

En 2010, la signature d'une décision commune entre le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR)<sup>1</sup> a institué une organisation nationale de la collaboration interinstitutionnelle (CII) qui, en 2011, a été élargie au domaine de la migration et de l'intégration suite à la demande du Département fédéral de justice et de police (DFJP). La CII est développée depuis 2011 par les trois départements précités en contact étroit avec des institutions cantonales actives dans les domaines de la sécurité sociale, de la formation, de l'intégration sur le marché du travail et de la migration. Le 29 mars 2017, les chefs des départements DFI, DFJP et DEFR ont décidé par leur signature que l'organisation nationale CII dans une forme optimisée entre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le présent document a pour fonction de présenter le travail réalisé durant la présidence du Comité national de pilotage (CNP) de la CII par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) qui a repris la présidence entre 2015 et 2016 après la présidence de l'Office Fédéral des Assurance Sociales (OFAS) entre 2013 et 2014. Les années 2015 et 2016 ont été marquées par deux thématiques prioritaires : l'une a mis l'accent sur l'intégration des jeunes et l'autre sur l'organisation de la structure nationale de la CII.

Le présent rapport comporte en première partie un résumé des activités et une liste des rapports étudiés de façon approfondie par la CII au niveau national entre 2015 et 2016. En seconde partie se trouve une description des travaux qui ont suivi la publication du rapport d' Egger, Dreher & Partner (2016<sup>2</sup>) et qui ont abouti à la nouvelle décision commune des départements fédéraux signée le 29 mars 2017. La troisième partie propose une synthèse des études et des états des lieux publiés au cours des années 2015 et 2016 dans le cadre de la CII. Les recommandations de ces études ont comme point commun de traiter des jeunes et de la formation, avec un focus sur les thématiques respectives des quatre offices fédéraux concernés (OFAS, SECO, SEFRI, SEM).

---

<sup>1</sup> à l'époque DFE

<sup>2</sup> évaluation des structures nationales de la collaboration interinstitutionnelle, Egger, Dreher & Partner (2016)

# Rapport : Partie 1

---

## Activités 2015-2016

### Objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques que le SEFRI a promus dans le cadre de la CII sous sa présidence entre 2015 et 2016 sont l'intégration des jeunes dans la formation professionnelle via des projets tels que le Case Management de la formation professionnelle (CM FP) et l'acquisition et le maintien des compétences de base chez l'adulte (en lien avec la [loi sur la formation continue](#) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017).

### Etudes, évaluation et états des lieux

Plusieurs rapports ont été terminés et publiés dans le cadre de la CII entre 2015 et 2016. Ceux-ci seront synthétisés dans la troisième partie de ce document.

- [Solutions transitoires au moment de la transition I – Etat des lieux](#), mandaté par le SEFRI (rapport, mai 2015)
- [Les offres en matière de formation de rattrapage: possibilités et limites pour l'AC](#), mandaté par le SECO (rapport, mai 2015)
- [Evaluation nationale du case management « Formation professionnelle »](#), mandaté par le SEFRI (rapport final, novembre 2015)
- [Etat des lieux de la formation des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse](#), mandaté par le SEM (rapport, janvier 2016)
- [Etude sur le profil des jeunes atteints de troubles psychiques au bénéfice d'une rente AI](#), mandaté par l'OFAS (rapport final, février 2016)

### Projets

Durant ces années, les comités nationaux ont poursuivi certains projets déjà démarrés et lancé de nouveaux projets. Les projets suivants ont été lancés ou promus en 2015 et 2016 :

- Zusammenarbeit zwischen Arbeitslosenversicherung und Sozialhilfe (SECO, démarré en 2010)
- Bestandesaufnahme und Follow-Up: Förderung der Zusammenarbeit mit interkulturell Dolmetschenden für eine verbesserte Beratungsqualität in den Regelstrukturen (SEM, Rapport Schweizerische Interessengemeinschaft für interkulturelles Dolmetschen und Vermitteln INTERPRET)
- Pforte Arbeitsmarkt (OFAS, SECO)
- Forschungsprojekt: Angebote am Übergang I für gesundheitlich beeinträchtigte Jugendliche (OFAS/ IV)
- Rapport : Evaluation der nationalen Strukturen für die interinstitutionelle Zusammenarbeit (OFAS/IV, rapport Egger, Dreher & Partner, 2015)
- Travaux d'optimisation des structures nationales CII sur la base de l'évaluation mentionnée ci-dessus (cf. chapitre 2 de ce document)
- Encouragement des compétences de base des adultes (SEFRI)

### Réseau de spécialistes et communication

Entre 2015 et 2016, le Bureau national CII a effectué deux visites aux cantons dont une visite aux Grisons le 18 mai 2016, puis le 31 août 2016, au canton de Berne. Le Bureau national a été accueilli à Berne au *beco Berner Wirtschaft, Geschäftsbereich Arbeitsvermittlung*. La visite s'est déroulée en deux parties. Premièrement, le Bureau national CII a présenté la structure nationale CII et le canton de Berne a présenté la structure de la collaboration interinstitutionnelle dans le canton de Berne. Ensuite, des workshops ont permis d'avoir des discussions enrichissantes qui se sont basées sur les recommandations de l'étude: « [les formes de la collaboration interinstitutionnelle en Suisse : état des lieux et typologie](#) » (mandatée par les structures nationales et publiée en 2013).

En 2015, les journées nationales CII, regroupant les coordinatrices et coordinateurs CII cantonaux et les membres du comité national de développement et de coordination CII (CNDC), se sont déroulées à La Chaux-de-Fonds les 29 et 30 octobre 2015. L'ouverture a été faite avec une présentation du modèle de la CII du canton de Neuchâtel. Ce sont ensuite les thèmes suivants qui ont été abordés:

- Le projet national CII d'interprétariat communautaire (présentation des résultats et table ronde)
- Le projet pilote « exploiter les potentiels des migrants » (projet national)
- Les compétences de base et la formation de rattrapage dans le cadre de l'Assurance-chômage (AC)
- Des workshops sur la thématique la formation et la CII dans les cantons
- La collaboration assurance-chômage et aide sociale (présentation des rapports des groupes de travail et des nouveaux indicateurs de performance dans les ORP)
- Des exemples de projets concrets dans les cantons
- Le projet de réforme « Développement continu de l'Assurance invalidité ».

Les journées nationales CII 2016 se sont déroulées à Thoune les 27 et 28 octobre. Les thèmes suivants ont été abordés lors de ces rencontres :

- Une présentation des structures nationales CII
- Des présentations des cantons : notamment la CII du canton de Berne (canton hôte), le projet Optima Lucerne et la mise en œuvre de la LIASI à Genève
- Des workshops sur les nouvelles formes de collaboration interinstitutionnelle et les projets actuels de CII dans les cantons.
- Les compétences de base et la mise en œuvre de la loi sur les compétences de base (SEFRI)
- La CII nationale avec une introduction au programme de travail provisoire 2017-2018 (présidé par le SEM)

## Rapport : Partie 2

---

### Structures nationales de la collaboration interinstitutionnelle

L'objectif général de la CII est d'améliorer les chances d'insertion des personnes soutenues dans le premier marché de l'emploi et d'articuler de manière optimale les différents systèmes. Ce sont les institutions actives dans les domaines de la sécurité sociale, de la formation, de l'intégration sur le marché du travail et de la migration qui participent à la collaboration interinstitutionnelle.

Avec la collaboration interinstitutionnelle, les mesures et les offres des différentes institutions doivent pouvoir être coordonnées et instituées de manière plus efficace et efficiente et cela dans l'intérêt de la personne soutenue. Le but de la CII nationale est de poursuivre le développement de la CII et de la soutenir activement. Les interfaces entre les institutions touchées doivent être optimisées et facilitées en fonction des buts supérieurs précités.

#### Evaluation

Après cinq ans d'existence de la structure nationale CII, une évaluation de cette organisation a été mandatée par l'OFAS pour analyser son fonctionnement, ses réalisations effectives et son adéquation avec la décision d'institution de 2010. Le bilan de ce rapport a été publié en 2016. Les résultats de l'évaluation montrent que la structure nationale remplit globalement ses missions et objectifs fixés en 2010. Elle a également produit une série de prestations qui répondent aux objectifs fixés par la décision instituant la CII. L'étude identifie néanmoins un potentiel d'optimisation dans différents domaines. Elle suggère notamment de renforcer la fonction de pilotage et d'échange d'information de la structure nationale CII en examinant la possibilité de créer une direction permanente du bureau qui ne soit plus sujet au principe de rotation tous les deux ans.

#### Etat actuel

Les comités nationaux ainsi que les chefs des départements ont analysé les résultats de l'évaluation et se sont accordés sur la nécessité de procéder à quelques améliorations. A cet effet, les comités nationaux ont entrepris des travaux de réflexion et ont concrétisé leurs travaux en proposant des mesures allant dans le sens des recommandations. Le CNP a notamment affiné et formulé les objectifs et les points forts de manière plus précise. Il a proposé la création d'une direction permanente du bureau. Finalement, le CNP a fait une suggestion pour préciser les rôles et les processus entre les organes nationaux et cantonaux. Ces changements répondent ainsi aux recommandations de l'évaluation.

Le 29 mars 2017, les chefs des départements DFI, DFJP et DEFR ont décidé par leurs signatures que l'organisation nationale CII dans sa forme améliorée entre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## Rapport : Partie 3

---

### Synthèse des études réalisées dans le cadre de la CII

Lors des années 2015 et 2016, plusieurs études ont été menées et publiées dans le cadre de la CII nationale. Cinq de ces rapports ont été analysés et seront résumés ci-après. Ceux-ci ont la particularité de traiter, malgré des perspectives différentes, de la question de l'accès à la formation des jeunes et jeunes adultes.

Le SEFRI a mandaté l'étude sur les solutions transitoires au moment de la transition I<sup>3</sup> afin d'avoir un état des lieux des solutions et des acteurs présents lors de la transition. Les offres de formation transitoires ont été lancées dans les années 90 par les cantons et les communes. Et la Confédération (assurance-chômage) a mis en place les semestres de motivation (SEMO) pour lutter contre le chômage des jeunes. Ces offres ont rapidement été étayées par des initiatives individuelles (également communales ou privées) de sorte que l'éventail des acteurs et des offres a considérablement augmenté en 20 ans. Ce rapport a été mandaté en raison de la croissance des propositions et du nombre d'acteurs impliqués et les résultats de l'étude ont été publiés en mai 2015.

Entre 2008 et 2015, la Confédération a encouragé l'introduction du case management «Formation Professionnelle» (CM FP) dans les cantons. Les objectifs du CM FP ont été définis comme suit : « en matière de formation professionnelle, le case Management se comprend comme une procédure structurée visant à appliquer des mesures adéquates aux jeunes dont l'accès au monde du travail risque d'être sérieusement compromis ». Dès le début, la Confédération a prévu d'évaluer la mise en place et l'impact du CM FP. Une première évaluation du CM FP a été réalisée en 2010 et 2011 sur son application dans les cantons. La seconde étude<sup>4</sup>, mandatée par le SEFRI, avait pour but de mesurer son efficacité.

Les personnes sans diplôme professionnel ont un risque nettement plus élevé de se retrouver en situation professionnelle précaire que celles disposant de qualifications professionnelles reconnues. L'obtention d'une attestation fédérale de formation professionnelle ou d'un certificat fédéral de capacité leur permet d'améliorer leur situation sociale et économique. Pour ces raisons, les partenaires de la CII accorde une attention particulière à la formation des jeunes et des jeunes adultes ainsi qu'aux formations de rattrapage destinées aux adultes peu qualifiés et qui occupent une place prioritaire sur l'agenda politique. Il existe des mesures de soutien dans le cadre de l'assurance-chômage comme par exemple les SEMO et les allocations de formation. Le SECO a donc mandaté une étude<sup>5</sup> sur les offres de formation de rattrapage notamment en ce qui concerne les possibilités et limites pour l'AC. L'accent de l'étude a été mis sur l'appréciation qualitative des possibilités et des limites de l'AC en matière d'encouragement de la formation de rattrapage. Réalisée par le bureau de consultant KEK-CDC, l'étude a été publiée en mai 2015.

En Suisse et dans de nombreux autres pays industrialisés, la mise en invalidité de très jeunes adultes est un sérieux problème qui s'aggrave et qui affecte non seulement les jeunes concernés, mais aussi leur famille et la société. Ces 20 dernières années, l'octroi de rentes AI aux jeunes de 18 et 19 ans atteints de troubles psychiques a progressé de 6% alors que la tendance générale d'octroi de rentes AI est à la baisse. Aucune étude n'avait encore permis d'éclairer les raisons de l'augmentation du taux de mise en invalidité des jeunes assurés. L'étude<sup>6</sup>, mandatée par l'OFAS dans le cadre du 2<sup>ème</sup> programme de recherche sur l'AI (PR-AI 2), comble ces lacunes et montre que le parcours de formation joue un rôle considérable dans le risque de mise en invalidité. Le mandat a été attribué à la Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW) et les résultats de l'étude publiés en 2016.

---

<sup>3</sup> Solutions transitoires au moment de la transition I – Etat des lieux, mandaté par le SEFRI (mai 2015)

<sup>4</sup> Evaluation nationale du case management « Formation professionnelle », mandaté par le SEFRI (novembre 2015)

<sup>5</sup> Les offres en matière de formation de rattrapage: possibilités et limites pour l'AC, mandaté par le SECO (mai 2015)

<sup>6</sup> Etude sur les rentes AI octroyées aux jeunes atteints de troubles psychiques, mandaté par l'OFAS (février 2016)

En matière de politique de formation, les cantons et la Confédération ont pour objectif d'augmenter à 95% le taux de diplômés de la scolarité post obligatoire chez les moins de 25 ans. Ce taux n'est pas atteint pour une partie des personnes arrivées tardivement en Suisse et qui n'ont pas effectué toute leur scolarité en Suisse. Certaines de ces personnes ont un risque accru de ne pas parvenir à suivre une formation post obligatoire et de se retrouver plus tard au chômage et à l'aide sociale. Sous l'impulsion du SEM les membres des comités nationaux de la CII ont conclu qu'il fallait agir en faveur notamment des adolescents et des jeunes adultes qui arrivent en Suisse entre 16 et 25 ans. Le SEM a ainsi mandaté une étude à ce sujet. L'état des lieux dressé par le bureau BASS donne une vue d'ensemble quantitative des groupes-cibles arrivés en Suisse pendant la période 2008 – 2013. Des possibilités d'amélioration ont été proposées quant à la manière d'augmenter la participation des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse dans la formation post obligatoire. L'état des lieux a été publié en 2016.

Il est intéressant de mentionner que les études ci-dessus recommandent dans l'ensemble des améliorations concernant l'adaptation des offres existantes à certains publics-cibles (par ex. les jeunes et jeunes adultes immigrés, les jeunes issus de l'enseignement spécialisé). Elles recommandent aussi d'adopter une approche précoce et coordonnée entre les acteurs concernés (par ex. un contact régulier et précoce avec les entreprises formatrices). Dans plusieurs études, il est recommandé de prêter une attention particulière aux interruptions de formation afin de les éviter et le cas échéant de planifier la transition le plus rapidement possible.

## Résultats et recommandations des études

### Solutions transitoires au moment de la transition I – Etat des lieux

<b>Office</b>	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI
<b>Mandat</b>	Charles Landert et Daniela Eberli, 2015
<b>Condensé</b>	<p>Le SEFRI a mandaté l'étude « solutions transitoires au moment de la transition I » pour réaliser une étude sur les acteurs, les éventuelles coopérations, les profils, les coûts et le financement, ainsi que le succès et le développement des offres de formations transitoires et des semestres de motivation.</p> <p>L'enquête a été réalisée par Charles Landert et Daniela Eberli principalement entre 2013 et 2014. Les données sur lesquels s'est basée l'analyse sont essentiellement les documents officiels, les statistiques, ainsi que des documents consultés sur internet et des entretiens avec différents acteurs importants.</p> <p>Dans le rapport final, les résultats sont présentés sous la forme d'inventaire (offres de formation transitoires, semestres de motivation et des acteurs présents au moment de la transition I), ils contiennent en plus les portraits de 15 cantons.</p> <p>Ainsi, aujourd'hui, quelques 170 autorités responsables proposent plus de 16'000 places dans des offres de formation transitoires et les semestres de motivation près de 3000 places chaque année pour un nombre estimé de 23 000 jeunes et jeunes adultes par an. La répartition entre les différents profils d'offres peut varier en fonction des particularités cantonales. Il convient aussi de relever que la couverture de l'offre de solutions transitoire est actuellement garantie sur l'ensemble du territoire suisse. Les coûts varient entre 5000 et 28 000 pour une place annuelle mais faute de saisie homogène des coûts en raison d'absence au cas par cas du calcul global des coûts de ces derniers les comparaisons et les projections sont incertaines.</p> <p>Les solutions transitoires remplissent leur objectif étant de permettre aux jeunes à intégrer une école de formation ou une école de formation générale. Le fait que 20% de jeunes et jeunes adultes n'intègrent pour l'instant pas le monde professionnel, s'ils y parviennent, que via des étapes intermédiaires, est une réalité, qui n'est toutefois pas irrévocable. Les difficultés d'apprentissage et les retards de développement chez les</p>

	<p>jeunes, l'immigration continue des jeunes sans formation vont continuer à représenter une toile de fond importante de la transition I.</p> <p>A la lumière des résultats, des efforts des cantons et de la Confédération dans le domaine de la mesure du marché du travail SEMO et la situation actuelle des places d'apprentissages, l'objectif poursuivi par la CDIP ainsi que par les représentants des associations faitières et de la Confédération, qui consiste à porter la part des jeunes de 25 ans titulaires d'un diplôme du degré secondaire II à 95 %, semble réaliste. La date de réalisation effective (dès 2015) comme cela était envisagé reste incertaine. Toutefois, les résultats de l'ESPA 2011 (CSRE 2014) indiquent que cet objectif est déjà atteint chez les jeunes de 25 ans nés en Suisse et ayant suivi tout leur cursus de formation sur le territoire helvétique.</p>
<p><b>Recommandations</b></p>	<p>Au regard du niveau atteint, formuler des possibilités d'amélioration dans le domaine des solutions transitoires n'a pas été aisé mais l'étude fournit des recommandations, les voici :</p> <p>L'étude relève que des efforts de conception particuliers et de financement sont nécessaires dans quelques cantons pour les diplômés ayant bénéficiés de l'appui intégré ou issus des écoles spécialisées. Ainsi l'étude recommande <b>d'accorder une attention particulière au groupe des jeunes et jeunes adultes immigrés sur le tard sans diplôme scolaire ni formation professionnelle.</b></p> <p>La qualité et l'organisation, de la mise en réseau et de la coordination des solutions transitoires est de manière générale bonne. Mais le pilotage des offres de formation est parfois rendu difficile par le manque de bases fiables (supports statistiques, coordination minimums des rapports annuels) ainsi un objectif de développement devrait permettre d'obtenir une documentation comparable au niveau national, ceci grâce à la concertation des cantons au sujet des concepts, des catégories de participants, des processus etc. sans que les cantons perdent de leur autonomie, des informations optimisées pourraient être disponibles en quelques années. Pour le débat spécialisé dans le domaine des offres de formation transitoires, il serait utile de <b>disposer d'une définition et d'une exploitation homogènes des concepts et d'un matériel statistique de meilleure qualité.</b></p> <p>Les solutions transitoires doivent leur succès aux efforts de systèmes organisés en grande partie à l'échelle cantonale et à ceux des acteurs professionnels. S'il convient de ne pas élargir le rôle de la Confédération, l'étude recommande aux cantons, lorsqu'ils réduiront les capacités afin de resserrer leurs budgets, de <b>faire preuve de discernement et de clairvoyance en tenant toujours compte des nouvelles évolutions qui se dessinent et de surveiller tout particulièrement le groupe des jeunes et jeunes adultes ayant immigré en Suisse sur le tard et sans diplôme scolaire ni formation professionnelle.</b></p> <p>Des améliorations peuvent être réalisées s'il subsiste encore des <b>confusions dans les processus standard ou des lacunes en matière de soutien au sein d'un canton</b> (définition de la date optimale de recensement, saisie des mesures de soutien, planification et accompagnement individuels du processus de choix professionnel, formulation-cible, coaching lors de la candidature à une place d'apprentissage et également – au cas par cas – à l'issue de la solution transitoire). Il est aussi recommandé de <b>déployer des efforts particuliers afin d'assurer l'égalité des chances au moment de la transition I, indépendamment du niveau de performance des élèves</b> (« offre transitoire d'enseignement spécialisé»). Des améliorations sont nécessaires dans le domaine de l'enseignement spécialisé et de l'accompagnement des élèves suivant une scolarité intégrée en classe ordinaire.</p> <p>Finalement, il est recommandé d'examiner dans quelle mesure le Case Management ou, éventuellement, ce dernier en coopération avec la personne responsable de la solution transitoire peut <b>permettre de</b></p>

	<p><b>conserver l'accompagnement des jeunes après leur départ sans solution de raccordement</b> et de quelle façon le financement peut-il contribuer à ce maintien.</p> <p>Les autres propositions d'amélioration au moment de la transition I s'adressent <b>aux organes de pilotage de l'école obligatoire et du degré secondaire II ainsi qu'aux OrTra</b>. Ainsi, il convient de continuer de déployer des <b>efforts importants afin de réduire le nombre effectif d'interruptions d'apprentissage ou, du moins, de saisir le meilleur moment pour l'abandon/le transfert planifié vers une autre formation</b>.</p> <p>Les contacts réguliers et précoces entre écoles professionnelles et entreprises formatrices en font partie. A l'instar des efforts de la société suisse des entrepreneurs, par exemple, d'autres secteurs économiques sont également invités à examiner le phénomène des résiliations de contrats d'apprentissage, respectivement des interruptions d'apprentissage en leur sein et à <b>explorer les possibilités</b> (information, prévention) qui leur sont offertes <b>en tant qu'association de branche ou professionnelle pour aider les jeunes au moment du choix du métier adéquat</b>.</p>
--	--

### Angebote der Nachholbildung. Möglichkeiten und Grenzen für die Arbeitslosenversicherung, Bericht zur Analyse und Bestandsaufnahme

<b>Office</b>	Staatssekretariat für Wirtschaft SECO, Direktion für Arbeit
<b>Mandat</b>	KEK-CDC Consultants, Martin Salder (Mandatsleiter), Rahel Guntern (Wissenschaftliche Mitarbeit), 2015
<b>Condensé</b>	<p>Das Ziel dieser Studie war zu untersuchen, wie, in welchem Umfang und mit welchen Massnahmen die ALV die berufliche Qualifikation von niedrigqualifizierten Stellensuchenden im Rahmen der arbeitsmarktlichen Massnahmen unterstützen kann, um deren arbeitsmarktliche Wiedereingliederung zu fördern.</p> <p>Das SECO beauftragte KEK-CDC Consultants, eine Übersicht über bestehende Angebote, Nutzung etc. zu erstellen und Handlungsempfehlungen zu formulieren.</p>
<b>Recommandations</b>	<p>Die Studie von KEK-CDC macht fünf Empfehlungen:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Das SECO erarbeitet zusammen mit den kantonalen RAV und LAM-Stellen (Logistik arbeitsmarktlicher Massnahmen) Broschüren und Massnahmenbeschriebe zur Förderung der Nachholbildung im Rahmen der ALV. Diese Unterlagen sollen Kriterien für die Auswahl des Zielpublikums sowie für die Eingrenzung der möglichen Formen der Nachholbildung enthalten.</li> <li>2. Das SECO erstellt ein Inventar der kantonalen Massnahmen zur Förderung der Nachholbildung. Es führt regelmässig Good-Practice-Workshops durch.</li> <li>3. Das SECO bringt eine Reihe von Anliegen in die nationale interinstitutionelle Zusammenarbeit (IIZ) zur Förderung der Nachholbildung Geringqualifizierter ein. Dazu gehört die Forderung an die Berufsbildung nach einer gemeinsamen Finanzierung der Nachholbildung. Ebenso sollen vermehrt erwachsenengerechte (berufsbegleitende) Angebote eingerichtet werden. Dazu zählen Module, Teilabschlüsse und Abendkurse an Berufsfachschulen.</li> <li>4. Die kantonalen LAM-Stellen berücksichtigen künftig vermehrt Bildungsangebote mit Abschlüssen, die an eine Berufsbildung angerechnet werden können. Die RAV werden ermutigt, die Gewährung von Ausbildungszuschüssen massvoll zu fördern und anhand von Kriterien geeignete Stellensuchende dafür zu identifizieren. Ihnen soll in Zusammenarbeit mit der Berufsbildung und der Berufsberatung ein Berufsabschluss mit eidgenössischem Attest oder eidgenössischem Fähigkeitszeugnis ermöglicht werden.</li> </ol>

	5. Das SECO fördert und unterstützt Pilotprojekte zur Förderung der Nachholbildung im Rahmen der ALV und evaluiert diese systematisch.
--	--

## Evaluation nationale du case management « Formation professionnelle »

<b>Office</b>	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI
<b>Mandat</b>	Egger, Dreher & Partner AG, 2015
<b>Condensé</b>	<p>Cette étude est la deuxième dans la phase d'évaluation du CM FP. Mandatée par le SEFRI, l'étude avait la fonction de mesurer l'efficacité du CM FP en particulier sur les groupes cibles (résolution des problèmes, exploitation des ressources personnelles, satisfaction, accès à la formation professionnelle, etc.) ainsi que de mesurer les effets indirects sur les objectifs globaux (hausse du taux de réussite au degré secondaire II, baisse du chômage des jeunes, etc.). Le mandat a été attribué à Egger, Dreher &amp; Partner et les données récoltées en 2014. Les bases d'informations utilisées et analysées sont les suivantes : des sondages, des entretiens, des questionnaires. Ces enquêtes ont été principalement administrées aux responsables des services cantonaux ainsi qu'à plus de 600 institutions. Différents documents complémentaires (concepts cantonaux CM FP, évaluations du CM FP dans les cantons et statistiques et chiffres cantonaux) ont été étudiés et analysés. A cela, s'est ajouté l'analyse approfondie du CM FP de 15 cantons qui a permis de résumer le CM FP selon quatre modèles différents<sup>7</sup>.</p> <p>Selon la conclusion de l'étude, deux des modèles créaient les meilleures conditions pour permettre à un maximum de personnes d'obtenir un diplôme du degré secondaire II, alors qu'elles n'auraient pas réussi à le faire sans le CM FP. Le rapport indique aussi que pour atteindre la stratégie globale en matière de transition I de 95% des jeunes diplômés du secondaire II, l'identification systématique des jeunes qui échouent lors de la transition I et leur orientation vers une solution appropriée est cruciale.</p>
<b>Recommandations</b>	<p>Alors que les résultats de l'évaluation sont globalement bons quelques points peuvent encore être améliorés. Il est recommandé aux cantons qui ne l'ont pas encore fait de mettre en place un <b>système global de gestion des admissions</b> en prenant exemple sur les modèles de CM FP qui identifient systématiquement tous les jeunes qui risquent d'échouer lors de la transition I, par exemple : par un service d'aiguillage dans le canton, en annonçant son cas auprès du CM FP. Les mesures adéquates au cas par cas sont ensuite prises. Tous les jeunes qui risquent d'échouer lors de la transition I devraient par conséquent faire partie du groupe cible du CM FP. Dans ce sens il est recommandé que l'éventail de <b>prestations des CM FP cantonaux soient adaptés aux besoins du groupe cible et non l'inverse</b>. Si un canton dispose de suffisamment d'autres solutions d'aide et d'un système de gestion des admissions qui oriente les jeunes de façon appropriée, le CM FP peut alors se focaliser sur les jeunes ayant des problèmes multiples et complexes. Si aucune stratégie globale n'a été mise en place au niveau cantonal ou que de telles offres de soutien font défaut, le CM FP doit élargir son éventail de prestations.</p> <p>La plupart des CM FP cantonaux collaborent relativement peu avec les partenaires de la sécurité sociale et de la promotion de l'intégration. Les jeunes sans formation qui bénéficient de l'aide sociale et les jeunes sans formation sont un groupe à risque qui n'ont été pris en charge que partiellement. Il est recommandé de <b>renforcer la collaboration entre les services chargés du CM FP et les institutions de la sécurité sociale et de promotion de l'intégration</b>.</p> <p><b>Les jeunes qui interrompent leur apprentissage et ne reprennent plus aucune formation sont un groupe cible important</b> qui n'est majoritairement pas pris en charge par les CM FP dans tous les cantons</p>

<sup>7</sup> Egger, Dreher & Partner, 2015, p. 2

	<p>étudiés. Il est recommandé de mettre en place une procédure systématique et structurée afin de garantir que ces jeunes s'annoncent auprès du CM FP.</p> <p>La <b>transparence des parcours de formation lors de la transition I devrait être accrue</b> afin de permettre aux personnes ciblées de participer au CM FP. Actuellement de nombreux cantons sont dans l'impossibilité de communiquer des informations sur le nombre de personnes rencontrant des difficultés durables lors de la transition I. Les cantons disposent la plupart du temps des données concernant les jeunes à la fin de la scolarité obligatoire et les offices de formation professionnelle connaissent la plupart du temps le nombre de jeunes qui quittent une solution transitoire sans projet de formation mais les services chargés du CM FP ne connaissant pas toujours ces personnes. Et, il n'existe généralement aucune information précise sur les jeunes qui restent sans projet de formation après avoir résilié leur contrat d'apprentissage. Il serait alors conseillé d'<b>améliorer la disponibilité des données afin de contrôler l'efficacité des mesures</b>. De telles données sont en outre nécessaires pour pouvoir mettre en place un monitoring permettant d'évaluer dans quelle mesure les CM FP parviennent à prendre en charge les différentes personnes cibles. Il existe un potentiel d'amélioration à cet égard dans certains cantons.</p>
--	--

### Bestandsaufnahme zur Bildungsbeteiligung von spät eingereisten Jugendlichen und jungen Erwachsenen

<b>Office</b>	Staatssekretariat für Migration SEM
<b>Mandat</b>	Büro für arbeits- und sozialpolitische Studien BASS AG, 2016
<b>Condensé</b>	<p>Das SEM hat dem Büro für arbeits- und sozialpolitische Studien BASS AG im Rahmen eines IIZ-Projekts den Auftrag erteilt, eine detaillierte Bestandsaufnahme zu den bestehenden Strukturen, Massnahmen und Formen der Zusammenarbeit im Bereich der nachobligatorischen Bildungsbeteiligung von spät eingereisten Jugendlichen und jungen Erwachsenen durchzuführen. Die Zuständigkeit für diese Zielgruppe liegt in unterschiedlichen Bereichen und ist nicht immer klar. Daher wurden alle kantonalen Berufsbildungsämter, Gremien der Berufsberatung, Integrationsdelegierten, Asyl- sowie IIZ-Koordinator/innen, Sozialämter und Arbeitsmarktbehörden befragt.</p> <p>Wie kann die nachobligatorische Bildungsbeteiligung von spät eingereisten Jugendlichen und jungen Erwachsenen erhöht werden?</p> <p>Welche Kooperations- und Koordinationsstrukturen und welche konkreten Aktivitäten und Massnahmen, Finanzierungsfragen, Organisation und Kooperation gibt es in den Kantonen?</p> <p>Welcher Handlungsbedarf wird ausgewiesen, wo bestehen Lücken?</p> <p>Die Bestandsaufnahme erlaubt einen quantitativen Überblick über die Zielgruppe, die über die Zeitspanne 2008–2013 in die Schweiz eingereist sind. Sie zeigt u.a., dass Späteingereiste ohne anerkannten Berufsabschluss keine einheitliche Gruppe sind. Vielmehr gibt es mindestens drei spezifische Hauptgruppen, die sich stark unterscheiden und im Hinblick auf die Bildungsintegration auch verschiedene Voraussetzungen mitbringen:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Junge aus der EU Süd, insbesondere aus Portugal</li> <li>• Zum Partner zuziehende junge Frauen aus Drittstaaten, insbesondere aus dem Westbalkan und der Türkei</li> <li>• Personen aus dem Asylbereich</li> </ul>
<b>Recommandations</b>	Es werden Verbesserungsmöglichkeiten in folgenden Handlungsfeldern vorgeschlagen: Information und Beratung, Sprachförderung, Abbau von Hindernissen im Zugang zu Bildungsangeboten, systematische

	<p>Integrationsförderung in der nachobligatorischen Bildung, Verstärkung der interinstitutionellen Koordination und Zusammenarbeit.</p> <p>Folgende Massnahmen werden empfohlen:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Verstärkung von Abklärungs- und Triagestellen</li> <li>• Bedeutung der bedarfsgerechten Begleitung</li> <li>• Gute Kooperationsstrukturen (IIZ) zwischen den involvierten Behörden und Departementen</li> <li>• Verbindliche Kooperation mit der Wirtschaft</li> <li>• Sprachförderung in den unterschiedlichen Zuständigkeiten</li> <li>• Flexibilisierung der Massnahmen (z.B. Alter)</li> <li>• Förderung der sozialen Integration</li> </ul>
--	--

## Profile von jungen IV-Neurentenbeziehenden mit psychischen Krankheiten

<b>Office</b>	Bundesamt für Sozialversicherungen, Geschäftsfelder ‚Invalidenversicherung‘ und ‚Mathematik, Analysen, Statistik und Standard.
<b>Mandat</b>	Fachstelle für Psychiatrische Rehabilitation, Psychiatrie BL (N. Baer) ZHAW Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (P. Rüesch, S. Altwicker, S. Juvalta); HSD University of Applied Sciences, Köln (U. Frick), 2016
<b>Condensé</b>	<p>Diese Studie analysiert den Werdegang von jungen Personen mit psychischen Erkrankungen, welche IV-Leistungen, entweder eine Rente oder sonstige Leistungen, erhalten haben.</p> <p>Entgegen dem allgemeinen abnehmenden Trend bei den Invalidenrenten hat die Zahl junger Personen, die aufgrund psychischer Erkrankungen zur IV kommen und letztlich Renten beziehen, nicht abgenommen. Zudem ist bekannt, dass die betroffenen Personen meist bereits über längere Zeit psychische Probleme hatten und deswegen häufig psychiatrische oder schulpsychologische Dienste und/oder andere Institutionen aufsuchten, bevor sie mit der IV den ersten Kontakt hatten. Daher verfolgt diese Studie das Ziel, die Hintergründe der Berentungssituationen genauer zu analysieren. Wieso gelingt es in einigen Fällen, die jungen Personen hin zu einem unabhängigen Leben mit einer Tätigkeit im ersten Arbeitsmarkt zu führen, während andere bereits in jungen Jahren eine IV-Rente beziehen?</p> <p>Die Studie verfolgt im einzelnen folgende Ziele:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Personen: Beschreibung soziodemographischer, familiärer und Arbeitssituation bzw. -biographie, sowie Krankheitskonstellationen.</li> <li>▪ Verläufe: Darstellung Bildungslaufbahnen, sowie durchgeführte Unterstützung- und Behandlungsmassnahmen und involvierte Institutionen</li> <li>▪ Einflussfaktoren auf Berentung: welche Personen mit welchen Problemen und welchen Massnahmen erhalten eine IV-Rente?</li> <li>▪ Typologisierung &amp; Empfehlungen: Aufzeigen künftiger Potenziale und Interventionsfelder für die IV und vorgelagerte Systeme sowie ärztl. Behandlung.</li> </ul>
<b>Recommandations</b>	<p><b>IV-Prozedere</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bei den jungen IV-Versicherten mit erwachsenenpsychiatrischen Störungen (z.B. Schizophrenien, affektive und neurotische Störungen, Persönlichkeitsstörungen) sollte der Fokus der IV prioritär auf die Absolvierung einer qualifizierten Berufsausbildung gelegt werden. Berufliche Massnahmen sollten hier deutlich häufiger und wiederholt verfügt werden. Obwohl diese Versicherten relativ selten die Möglichkeit erhalten, via IV eine Ausbildung zu absolvieren, verfügen sie oft über eher gute Bildungsvoraussetzungen für eine Integration in den ersten Arbeitsmarkt.</li> <li>▪ Formale IV-Prozedere, die dazu führen, dass bei jungen Versicherten nach einer abgebrochenen IV-Massnahme mehr oder weniger</li> </ul>

	<p>automatisch der Anspruch auf eine IV-Rente geprüft werden muss, sollten revidiert werden.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Die zeitliche Perspektive für rehabilitative Massnahmen bei jungen IV-Versicherten mit Leistungspotential (aber vielleicht mit mangelndem Problembewusstsein etc.) sollte deutlich verlängert werden: Für solche Versicherte sollte das Mindestrentenalter deutlich angehoben und sollten stattdessen rehabilitative Massnahmen länger eingesetzt werden.</li> </ul> <p><b>Kooperation IV-Behandelnde Ärzte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Die IV sollte die frühen IV-Arztberichte stärker gewichten.</li> <li>▪ Die behandelnden Ärzte sollten hinsichtlich aktiver Kooperation bei den Eingliederungsbemühungen stärker in die Pflicht genommen werden. Hier sollten gemeinsam von BSV und Ärzteschaft Agreements und Richtlinien zur Zusammenarbeit entwickelt werden. Gerade bei Versicherten mit Störungen, welche das Krankheitsbewusstsein reduzieren, sollte polarisierende Haltungen zwischen Behandelnden und Behörden kein Auslöser für eine Frühberentung sein.</li> </ul> <p><b>Psychiatrische Behandlung und IV-Abklärungsverfahren</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bei jungen psychisch kranken IV-Versicherten sollten die IV-Stellen ein systematisches interdisziplinäres Assessment zu Verfahrensbeginn sicherstellen. Dazu gehörte neben dem Versicherten der IV-RAD und die Berufsberatung, der behandelnde Arzt sowie allenfalls Angehörige/Beistand.</li> </ul> <p><b>Kooperation mit Akteuren in den schulischen und Berufsbildungsbereichen bei Früherkennung</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Die IV-Stellen sollten eine systematische Kooperation mit den Schulen (Sekundarstufe II) und den Lehrbetrieben sowie tertiären Bildungseinrichtungen etablieren sowie Frühinterventionsmassnahmen garantieren. Die Früherkennung von psychischen Auffälligkeiten in Schule und Berufsausbildung sollte verbessert werden. Nur mit gut koordinierten und zielgerichteten Interventionen können Abbrüche von Eingliederungsmassnahmen, Schulabbrüche sowie Unterbrechungen der Lehre künftig verhindert werden.</li> </ul>
--	--

## Remerciements

La CII se développe grâce au travail engagé de nombreuses personnes, en particuliers au sein des institutions cantonales et communales. Les membres des comités nationaux CII les remercient vivement pour leur travail.